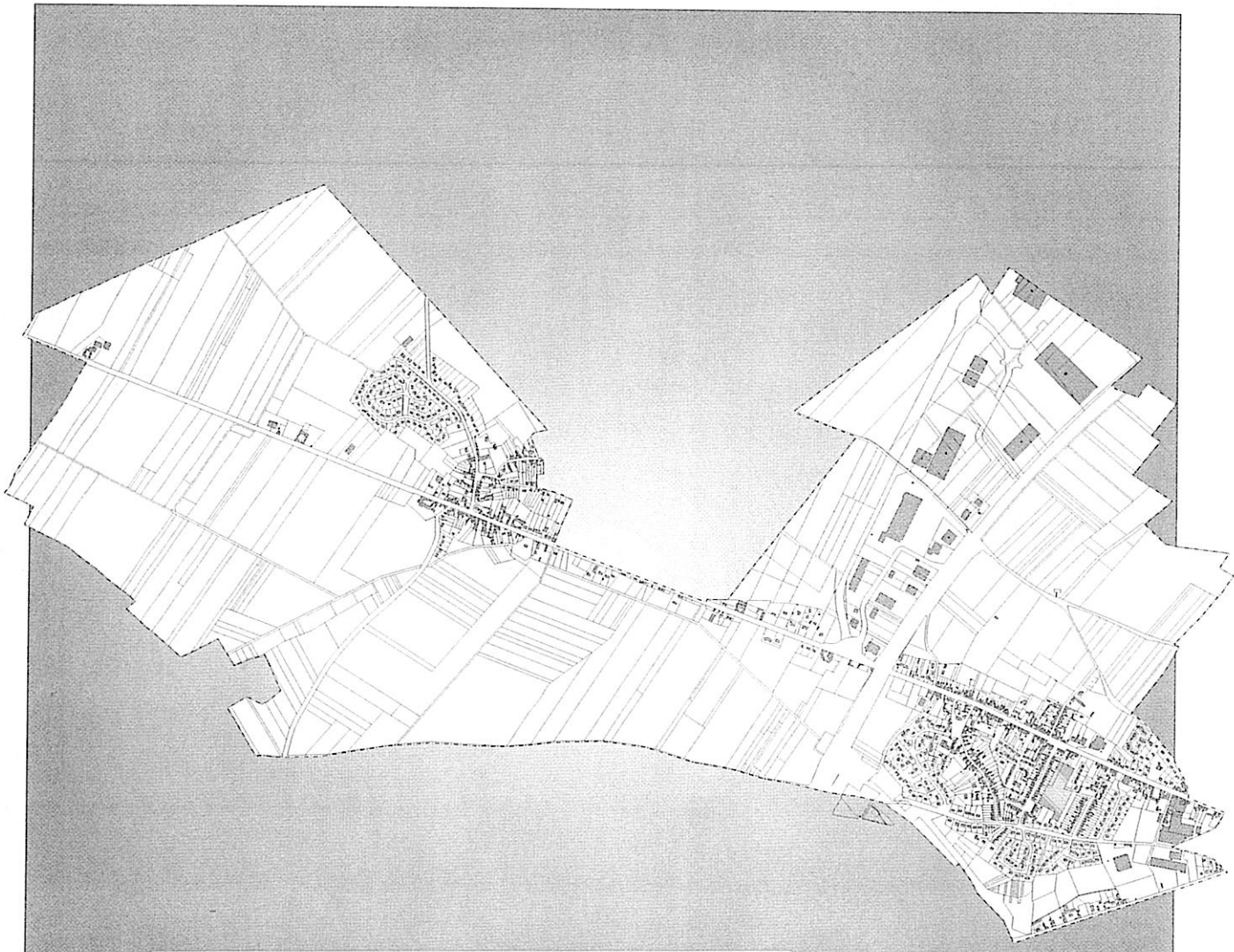
Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Raillencourt-Sainte Olle



Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2012

Mairie de Raillencourt Sainte Olle Place de la Mairie
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE
☎:03 27 81 20 50 FAX: 03 27 83 41 61
Email: mairie@raillencourt.fr Site INTERNET :www.raillencourt.fr
Maryvone RINGEVAL
Maire

MAIRIE DE RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE (NORD)

Notice Sanitaire

Approuvée le : 23 juillet 2001
Mis en révision le : 13 Février 2007
Arrêté le : 11 Janvier 2011
Approuvé le : 09 JUIL. 2012

EAC
Etudes & Cartographie
6/8 rue Léon Trulin
59 000 Lille
Tél : 03 20 51 94 95
Fax : 03 20 51 94 90

1. La ressource en eau

- **Le contexte hydrogéologique**

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle se situe sur l'aquifère de la craie du Cambrésis. Elle est définie par un régime de nappe libre. La craie est recouverte par des limons perméables ce qui explique le faible nombre d'affluents de l'Escaut, la pluie s'infiltrant directement vers l'aquifère. Cette forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions. La forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions. De plus le niveau général de la nappe étant en baisse ceci s'accompagne d'une baisse de la qualité due au phénomène de concentration.

- **Les disponibilités en eau**

La distribution de l'eau potable est assurée par Veolia, par un contrat d'affermage du 01/01/1993, desservant ainsi 2430 habitants, soit 1018 abonnés en 2009.

La commune est alimentée par le champ captant de Cambrai-Proville. Le forage Florette n'alimente quant à lui que l'entreprise SOLECO Florette, pour un volume de 164 240 m3 en 2009.

En 2009, compte tenu de l'achat de 403 022 m3 d'eau et de la vente de 185 269 m3, (soit une mise en distribution de 381 993 m3 en incluant le forage Florette) et d'une consommation de 363 393 m3, le rendement du réseau s'élève, selon Veolia pour l'année 2009 à 95,9%.

Des conventions de ventes et d'achat d'eau entre communes (Cambrai, Neuville-Saint-Rémy et Raillencourt-Sainte-Olle) sont en cours de conclusion. Ainsi, en 2009, sur les volumes achetés, environ ¾ des volumes étaient achetés à Cambrai et ¼ à Neuville-Saint-Rémy.

Ces consommations se répartissaient ainsi en 2008 et 2009 :

	2008	2009
Consommations domestiques	164 118 m3	145 354 m3
Consommations autres que domestiques	193 613 m3	217 704 m3
Total	357 731 m3	363 058 m3

Bien que le nombre d'abonnés domestiques restent stables, autour de 1010 abonnés, leur consommation a baissé de 11% d'une année sur l'autre ce qui a tendance à montrer que la tendance à l'économie d'eau se réalise.

Par contre la consommation d'eau tend à augmenter pour les abonnés autres que domestiques. Dans le même temps ceux-ci passent de 1 abonné à 7 abonnés de par le développement de la zone actipôle.

Les conclusions du Schéma Directeur de l'alimentation en eau potable des Villes de Cambrai, Neuville-Saint-Rémy et Raillencourt-Sainte-Olle préconisent des travaux structurants. La ville de Cambrai a engagé des démarches qui ont abouti en 2008 à un Arrêté Préfectoral d'Autorisation du Prélèvement en eau de la ressource de 9 600 m^3 à 15 000 m^3/jour. Il est mis en évidence la nécessité de la création d'un réservoir sur la canalisation alimentant Actipôle et une amélioration de l'alimentation des poteaux incendies.

Enfin les analyses de l'eau produite et distribuée montre que tous les paramètres, microbiologiques et physico-chimique sont conformes, y compris en terme de taux de nitrate, allant pour ce dernier dans le sens des volontés inscrites dans les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 consacré au 4ème programme de lutte contre les nitrates d'origine agricole.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Retour à la carte des régions

Critères de recherche

Département	NORD
Commune	RAILLENCOURT SAINTE OLLE
Réseau(x)	RAILLENCOURT
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Bulletin précédent Rechercher

Informations générales

Date du prélèvement	02/02/2012 09h20
Commune de prélèvement	RAILLENCOURT SAINTE OLLE
Installation	RAILLENCOURT
Service public de distribution	EAUX DE CAMBRAI - RAILLENCOURT OLLE
Responsable de distribution	SOCIÉTÉ DES EAUX DE CAMBRAI
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0 qualit.		
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre (2)	0,21 mg/LCl2		
Chlore total (2)	0,27 mg/LCl2		
Coloration	<1 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	653 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.		
Température de l'eau (2)	7,5 °C		≤ 25 °C

2. L'assainissement

Le réseau d'assainissement

La commune a affermé la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leur traitement au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Cambrésis).

Le zonage d'assainissement, achevé depuis 2008, a été approuvé par la commune le 16 juin 2008. Il est passé en enquête publique, dernier trimestre 2011.

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle peut être divisée en 3 principaux secteurs définis par leur exutoire :

- un secteur couvrant la moitié ouest de la commune, la zone industrielle et l'extrémité ouest du quartier Sainte-Olle aboutissant au poste de refoulement Sainte Olle permettant le transfert des effluents vers la partie nord-ouest de Neuville-Saint-Rémy. Ce secteur est divisé en deux parties : la zone industrielle, assainie en séparatif) et l'extrémité ouest du quartier Sainte-Olle rejoignant le poste de refoulement Sainte-Olle d'une part, et la moitié ouest de la commune en amont du poste de refoulement route d'Arras (refoulant vers le réseau rue de Montreuil-sur-Mer). Cette zone comprend : le bassin versant depuis la rue de l'Eglise jusqu'à l'extrémité ouest, assaini en unitaire et contrôlé par un déversoir d'orage au niveau du Chemin d'Arras dont la canalisation se raccorde au poste de refoulement route d'Arras, la rue d'Arras, où une canalisation unitaire, qui aboutit au poste de refoulement route d'Arras, draine des apports directs, un secteur d'interconnections avec la commune de Sailly-lez-Cambrai
- un secteur, au sud-est de la commune, d'assainissement mixte, rejoignant l'extrémité nord-ouest de Cambrai (zone d'activités de Cantimpré)
- un secteur, en extrémité est de la commune, se raccordant aux réseaux en limite des communes de Neuville-Saint-Rémy et Cambrai et rejoignant le poste de refoulement du 8 mai 1945.

De plus, il existe deux petits bassins versants, équipés de réseau d'assainissement mais qui sont en rejets directs au milieu naturel : le bassin versant Rfnd (RD140 de Masny à Fontaine-Notre-Dame) et le bassin versant Rcms chemin de Montreuil sur Mer. Toutefois, un réseau séparatif eaux usées existe en parallèle, les rejets directs ne concernent donc qu'une partie des parcelles le long de ce tronçon.

Seules 4 habitations ne sont pas desservies le long du RD 939, autour de la ferme dite

des Lilas et de celle dite des Rosiers.

Situation de la commune au sein de l'agglomération d'assainissement

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle fait partie de l'Agglomération d'assainissement de Cambrai. Le Syndicat intercommunal de l'Assainissement de Cambrai (SIAC) regroupe 7 autres communes : Cambrai, Escaudoeuvres, Haynecourt, Neuville-Saint-Rémy, Proville, Sailly-lez-Cambrai et Tilloy-les-Cambrai.

La station d'épuration intercommunale dont dépend la commune est située sur la commune de Neuville-Saint-Rémy. Les communes desservies par la station sont les 8 communes du SIAC ainsi que les trois communes suivantes : Awoingt, Ramillies et Niergnies. Signalons toutefois que seules 10 habitations de la commune d'Awoingt sont raccordées à la station d'épuration de Cambrai Neuville Saint Rémy.

Les volumes traités par la station d'épuration en 20010 sont les suivants :

- Volume total arrivé en tête de station : 3 548 460 m^3.
-

La filière de traitement comprend les étapes suivantes

- les prétraitements : dégrillage, puis dessablage-dégraissage
- un bassin d'orage en tête de station qui permet d'écrêter le débit d'arriver au débit admissible de la filière biologique
- le traitement biologique : boues activées en aération prolongée ; le process comprend deux bassins d'aération de 6800 m^3 chacun.
- le clarificateur au niveau duquel les boues sont extraites : les boues sont déshydratées sur centrifugeuse après adjonction de polymères puis chauffées avant évacuation et épandage ; l'ajout de la chaux est diminué lors de l'envoi des boues en compostage.

La capacité de traitement de la station d'épuration est équivalente à 63 000 Equivalent-habitants.

Le nombre d'habitants desservis en 2010 est de 47 803. La population était pratiquement entièrement desservie, ainsi que certaines entreprises disposant de bureaux.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année 2010 à 3 548 460 m^3, soit un débit moyen journalier de 9 722 m^3/jour.

L'usine de dépollution du SIAC a de bons rendements épuratoires et l'eau épurée est de bonne qualité.

Estimation de la capacité résiduelle :

La population sans double compte pour l'ensemble des communes raccordées était de 47 803 habitants.

La capacité résiduelle était donc de 15 197 habitants (capacité de traitement : 63 000 équivalents-habitants – population sans double compte : 47 803 habitants) pour 8 communes, si on retire les équipements publics, les autres rejets actuels, on obtient une possibilité d'accueil de population estimée à environ 20 % par commune.

Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 4 902 kg de DBO5 par jour. Cela correspond à une capacité de 81 700 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant. Le volume entrant est de 10 117 m^3/j en 2008, la capacité hydraulique indiquée est de 16 688 m^3/j. La charge DBO5 entrante est de 1958 kg/j et la capacité épuratoire en DBO5 est de 4902 kg/j.

3 Les eaux pluviales

Analyse topographique

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle est vallonnée d'Ouest en Est. Ainsi à l'extrémité Ouest, les altitudes passent de 75 mètres à l'ouest, pour descendre vers 50 mètres au point le plus bas, c'est-à-dire au niveau de la rue de la Croix-Rouge menant à Sailly-lez-Cambrai. Puis le relief se plisse de nouveau pour atteindre 75 mètres environ sur la zone Actipôle avant de plonger vers Cambrai.

Les principaux axes d'écoulement des eaux pluviales

Les eaux pluviales de la commune sont rejetées vers la RD939 et le fonds de Saint-Olle. Les abords de la RD939 sont connus pour connaître des problèmes de surcharge hydraulique par temps de pluie. En effet, au vu de la situation topographique, le point bas de la commune se situe au niveau de l'urbanisation linéaire le long de la RD939. De plus, il est à noter qu'une étude stratégique sur les risques, menée par la DDTM 59 dans le Cambrésis, laisse pressentir une zone d'accumulation des eaux sur le même secteur.

Par ailleurs, le canal de l'Escaut et la rivière de l'Escaut sont des cours d'eau sensibles vis-à-vis de la problématique des inondations : un PPRI a été prescrit.

Il importe donc de limiter les débits pluviaux envoyés vers le réseau hydrographique de l'Escaut par une gestion des ruissellements et du développement de l'infiltration dès l'amont (techniques alternatives d'infiltration à la parcelle…)

Occupation du sol

L'urbanisation est groupée autour des deux hameaux de Raillencourt et de Sainte-Olle. Entre ces deux hameaux, une urbanisation linéaire s'est développée, notamment au niveau des points bas de la commune, le long de la RD939. Les zones urbanisées historiquement sont donc plutôt protégées du ruissellement, à l'inverse de l'urbanisation linéaire susmentionnée. Le reste du territoire est essentiellement dédié à l'agriculture.

La gestion des eaux pluviales sur la commune

Le zonage d'assainissement Eaux Usées et Eaux pluviales passe en enquête publique au dernier trimestre 2011.

Le document propose comme axes majeurs de rechercher le principe du Zéro rejet par

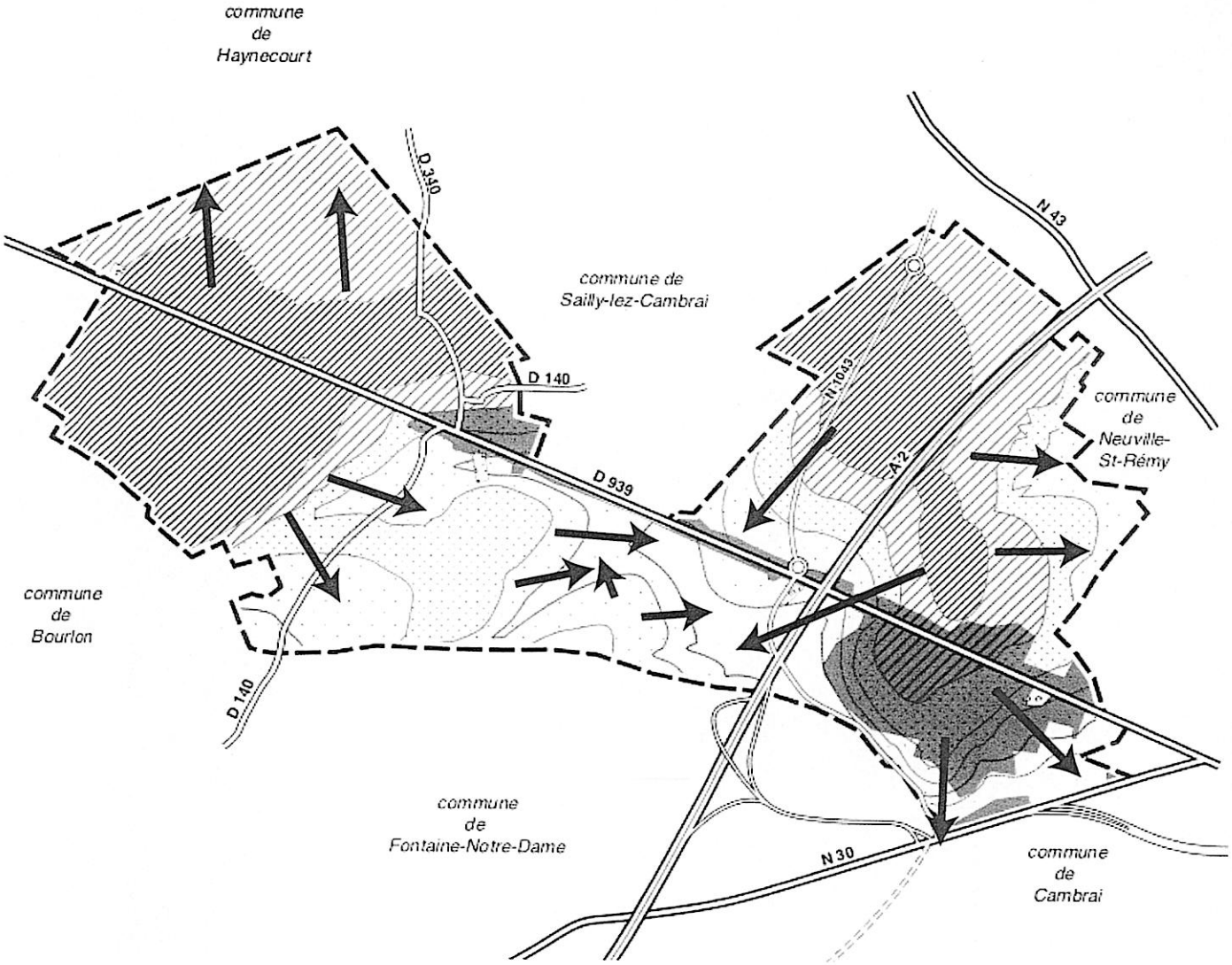
l'infiltration des eaux pluviales, et si celle-ci n'est pas possible en raison de la nature des sols, un débit de fuite de 2 l/s/ha sera imposé pour tout nouveau projet.

Les sources potentielles de pollution des eaux de ruissellement

Les principales sources potentielles de pollution des eaux de ruissellement sont :

- l'épandage d'engrais sur les terres agricoles
- l'urbanisation de Raillencourt-Sainte-Olle (ruissellement des eaux pluviales sur chaussée)
- l'assainissement autonome des habitations non desservies par un réseau d'assainissement collectif.

Raillencourt-Sainte-Olle : Axes Principaux d'écoulement des eaux pluviales



Altitude
en mètre :

75
65
60
55
50

zone urbanisée

N

0 300 m

4. Le traitement des déchets

La communauté d'agglomération de Cambrai est compétente en matière d'élimination des déchets ménagers depuis 2000.

La communauté d'agglomération de Cambrai a mis en place en juin 2002 une collecte sélective des déchets ménagers sur son territoire.

Pour 2008, on peut retenir :

- la mise en œuvre du nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, avec modification des jours de collecte, notamment en centre-ville de Cambrai,
- la conclusion d'une convention avec l'éco-organisme EcoFolio pour la reprise des papiers usagés,
- l'élaboration d'un écoguide,
- la préparation de l'expérimentation d'une collecte hippomobile des sapins de Noël,
- l'aboutissement de l'étude sur la mise en place d'un dispositif d'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

Projet de compostage individuel.

6 collectes pour les déchets des habitants de l'agglomération

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la communauté d'agglomération de Cambrai met en œuvre six collectes différentes depuis le mois de juin 2002 :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- collecte sélective en porte à porte des déchets valorisables,
- collecte séparative en porte à porte et en apporte volontaire des déchets verts,
- collecte en porte à porte des encombrants,
- collecte du verre et des papiers-cartons dans les points et bornes d'apport volontaire,
- collecte en déchetteries.

Des traitements et valorisations adaptés à chaque type de déchet

Après la collecte, chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) pour les ordures ménagères et les encombrants,
- tri et recyclage pour les déchets valorisables,
- compostage pour les déchets verts
- recyclage pour le verre et les papiers-cartons des points et bornes d'apport

volontaire,

- enfouissement, incinération, compostage et recyclage pour les différents déchets déposés en déchetteries.

Déchetteries :

- Déchetterie de Cambrai
- Déchetterie de Marcoing
- Déchetterie de Neuville-Saint-Rémy

Données techniques :

1. Collecte des ordures ménagères :

- ramassage hebdomadaire
- Quantités : En 2008, ce sont 18 415,59 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur les 23 communes de la CAC, ce qui représente une moyenne de 304,48 kg/an/habitant.

La quantité d'ordures ménagères collectée a connu une légère baisse par rapport aux années précédentes (308,33 kg/an/habitant en 2007 et 310,96 kg/an/habitant en 2006). La mise en place de la collecte sélective a ainsi permis d'éviter la mise en décharge de 34,37 % des ordures ménagères produites sur le territoire de la CAC. Le ratio de production d'ordures ménagères se montait en effet à 463,95 kg/an/habitant en 2001, avant la mise en place de la collecte sélective.

2. Collecte sélective

- matériaux recyclables (papiers et cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en acier et en aluminium)
- ramassage hebdomadaire
- Quantités : Au cours de l'année 2008, 4 4457,43 tonnes d'emballages valorisables et de journaux magazines et 2916,64 tonnes de verre ont été collectées, soit un tonnage global de 7374,07 tonnes de déchets valorisables, représentant une performance de 121,92 kg/an/habitant. Alors que la production d'ordures ménagères s'inscrit dans une tendance globale à la baisse, on constate parallèlement que depuis 2004, les résultats de la collecte sélective sont en augmentation légère (120,76 kg/an/habitant en 2007 contre 113,60 120,76 kg/an/habitant en 2004). Concernant les modalités de tri, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri d'Anzin, triés mécaniquement mais aussi à la main par catégories de matériaux, avant envoi en filières de valorisation.

3. Collecte des encombrants

Pour l'année 2008, 1 292,12 tonnes d'encombrants ont été ramassées sur les 23 communes de la CAC, soit 21,36 kg/an/habitant. La quantité d'encombrants produite depuis 2002 diminue chaque année, ce qui s'explique par la diminution de la fréquence de ramassage corrélativement à un dépôt de plus en plus fréquent en déchetterie.

4. Collecte des déchets verts

En 2008, aucun équipement n'avait été mis à la disposition des habitants par la communauté d'agglomération.

La collecte est assurée de manière hebdomadaire.

En 2008, 4 402,81 tonnes de déchets verts avaient été collectées.

5. Collecte en apport volontaire

Les cloches à verre et les points de collecte du papier et du carton sont implantés sur l'ensemble du territoire de la CAC.

6. Les déchetteries

En 2007, deux nouvelles déchetteries ont vu le jour, l'une à Marcoing, l'autre à Neuville-Saint-Rémy. Ces deux équipements sont venus compléter la déchetterie de Cambrai, qui connaissait depuis plusieurs années une situation de saturation.

Les trois déchetteries communautaires sont accessibles à tous les habitants de la communauté d'agglomération sur présentation d'un justificatif de domicile, pour y déposer leurs déchets gratuitement, dans la limite d'1 m^3/jour. L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : la communauté Emmaüs de Fontaine Notre Dame assure pour le compte de la communauté d'agglomération de Cambrai la collecte et le tri des D3E déposés par les habitants sur les déchetteries communautaires.

En 2008, elle a récolté et orienté vers la filière de recyclage 79,9 tonnes de D3E, représentant environ 9 506 appareils.

Le traitement :

L'enfouissement : les ordures ménagères résiduelles sont traitées par enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU). Depuis mai 2008, c'est la société Coved qui assure pour le compte de la CAC l'enfouissement des déchets et encombrants des deux autres déchetteries au CSDU de Nurlu (80).

Le CSDU est confiné par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont traités sur place en station d'épuration. Lors de la décomposition, les déchets produisent du biogaz capté par un réseau de tuyaux puis conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité. LE CSDU de Nurlu est installé sur un site de 19 hectares et a une capacité de 72 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2023.

Le compostage : les déchets verts sont déposés après collecte sur la plateforme de compostage de Graincourt les Havrincourt, gérée par la société SEDE Environnement, filiale de Véolia. Ils sont broyés puis mélangés avec des boues de stations d'épuration pour élaborer un compost conforme à la norme NFU 44-095. La plateforme de compostage de Graincourt les Havrincourt a traité en 2008 environ 41 000 tonnes de boues et 61 000 tonnes de déchets verts, dont 55% acheminés par voie fluviale.

Le tri et la valorisation : les déchets papiers et cartons collectés sur le territoire sont transportés au centre de tri d'Anzin, géré par la société Norvalo, filiale de SITA Nord. Une fois triés et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage. Le verre, collecté séparément des autres matériaux, est quant à lui vidé sur un quai de transfert et expédié à la verrerie sans tri préalable.

5. La défense contre l'incendie

La défense incendie est assurée par six bouches incendie, ainsi que par vingt-huit poteaux incendie. Ceux-ci sont implantés sur le réseau d'eau potable. Une citerne de 60 m^3 est située à Raillencourt, rue des Près.

Un poteau incendie au 2840 route d'Arras fuyait lors du contrôle du 31 mars 2010. Par ailleurs, outre des problèmes de signalisation et de matériel annexe manquant (chaînettes, notamment), le rapport du SDIS conclue à un débit inférieur à 60m^3/h pour 29 % des points d'eau contrôlés. La défense incendie est jugée satisfaisante, à l'exception des rues de l'Eglise, des Potiers, des Ardennes, de la Champagne, du Tordoir, de Fontaine-Notre-Dame et de Normandie.

Il incombe à la municipalité de remédier aux problèmes signalés afin de garantir la sécurité de tous (L110 du CU). Il appartient au maire de prévenir et faire cesser les incendies (L2212-2 5°du CGCT)

SDIS NORD

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Douai, le mardi 13 avril 2010

Le Lieutenant Colonel Christophe BAUDEMONT
Chef du Groupement 5

☎ 03.27.08.61.00
☎ 03.27.08.61.08
🖷 03.27.08.61.29.
Réf : PRS /AP/CP/ n°. P0391

à

Madame le Maire de Raillencourt Sainte Olle
Hôtel de Ville
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Affaire suivie par le Sergent/Chef Portier

OBJET : Raillencourt Sainte Olle - contrôle périodique des points d'eau
P.J. : Rapport de visite : tournées effectuées du 31 mars au 06 avril 2010 référence sdis

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du contrôle périodique des points d'eau, mes Services ont procédé au contrôle des appareils d'incendie implantés sur le territoire de votre commune.

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport de visite s'y rapportant pour lequel on relève les éléments suivants :

- Nombre d'appareils contrôlés : 35
- Nombre d'appareil(s) faisant l'objet d'observation(s) : 33
- Nombre d'appareil(s) difficile(s) à manœuvrer : 00
- Nombre d'appareil(s) indisponible(s) : 00

Le contrôle des bouches et poteaux d'incendie effectué par le CIS Cambrai fait apparaître plusieurs remarques relatives à l'insuffisance de débit des hydrants.

Ainsi, 29% des points d'eau ont un débit inférieur à 60 m^3/h. La défense incendie doit donc être considérée comme satisfaisante sur l'ensemble de la commune hormis sur le secteur des rues de l'Eglise, des Potiers, des Ardennes, de la Champagne, du Tordoir, de la Fontaine Notre Dame et rue de Normandie.

La circulaire du 10 décembre 1951, relative aux débits à prévoir pour l'alimentation du matériel d'incendie et aux mesures à prendre pour constituer des réserves d'eau suffisantes, exige que le réseau de distribution et les prises d'incendie aient, pour les risques courants, les caractéristiques minimales suivantes :

Débit minimum : 17 litres/secondes (60m^3/h)
Pression minimum : 1 kg/cm^2
Distance entre prises : 200 mètres

Les poteaux et bouches doivent être conformes aux normes NFS 61.211, NFS 61.213 et NFS 61.200.

Le réseau alimentant les bouches et poteaux doit être bouclé et maillé.

Ce réseau de distribution peut être complété par des points d'eau naturels ou des réserves artificielles susceptibles de fournir le volume d'eau manquant au regard de la base de 120 m^3. Cette capacité devant être utilisable durant 2 heures.

Les aires d'aspiration aménagées pour les réserves naturelles ou artificielles doivent respecter les dispositions suivantes :

- Hauteur d'aspiration maximum : 5,50 mètres
- Distance entre le point d'aspiration (crépine) et la pompe : 8 mètres
- Différence entre le niveau des eaux le plus bas et le point d'aspiration (crépine) : 1,20 mètre minimum
- Superficie minimum de l'aire d'aspiration compris entre 12 et 32 m^2 suivant le moyen d'aspiration envisagé par le SDIS
- Aire d'aspiration bordée côté eau par une rehausse de 0,30 mètre afin d'éviter les risques de chute de l'engin assurant l'aspiration
- Aire en pente douce vers la réserve (2cm/m) avec un caniveau d'évacuation de l'eau
- Signalisation et panneau de signalisation routière d'interdiction d'arrêt

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales (Art. L.2212.1 et L.2212.2 § 5), le Maire doit prévenir et faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux sur sa commune. Une défense incendie conforme à la réglementation est un moyen non négligeable de répondre à ce devoir.

Il est rappelé qu'il appartient au maire d'assurer l'entretien, l'accessibilité et la signalisation des points d'eau assurant la défense incendie de sa commune.

Toute nouvelle implantation d'un point d'eau doit faire l'objet d'un avis préalable du SDIS et faire l'objet d'une réception conforme aux dispositions de la norme NFS 62.200 et faire l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de la norme NFS 61.211.

Nonobstant la vérification des points d'eau effectuée par les sapeurs-pompiers en conformité au règlement opérationnel, il appartient au maire de la commune de signaler au SDIS toutes modifications ou difficultés même temporaires rencontrées relatives aux points d'eau (indisponibilité ou remise en service).

Suite à la vérification des points d'eau, le SDIS informe le maire du résultat de cette opération, charge à ce dernier de remédier aux défauts signalés et d'informer le SDIS des mesures prises.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Lieutenant Colonel

C. BAUDEMONT

Copie :

- Le Chef du CIS Cambrai

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI

COMMUNE : RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Visite des points d'eau en date du : 31 mars 2010 n° de la tournée : 17

Tournée effectuée par : NOM CABOT GRADE Caporal

NOM SEGARD GRADE Sapeur

Vu et transmis

Le Chef de Centre :

NOM : PREVOST Pierre

GRADE : CAPITAINE

Date : 01 avril 2010

Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m^3)	Débit à Gb (m^3)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
488-01	BI	Route d'Arras angle rue de l'Eglise	2,5	60	77	**Oui**	Manque numéro
488-02	PI	Rue de l'Eglise (château d'eau)	1,4	11	61	**Oui**	Manque numéro
488-03	PI	2840 route d'Arras	3	36	52	**Oui**	Manque numéro , fuite
488-04	PI	1836 A route d'Arras	2,8	54	68	**Oui**	Manque numéro
488-05	PI	Route d'Arras (Pont autoroute)	3,5	65	72	**Oui**	Signalisation, manque coque et chainette
488-06	BI	1078 route d'Arras	2	49	76	**Oui**	Manque numéro
488-07	BI	1078 route d'Arras	2,5	69	100	**Oui**	Manque numéro
488-08	PI	16 rue des Potiers	3	60	75	**Oui**	Manque numéro
488-09	PI	19 rue des Tisserands	3,5	61	73	**Oui**	Manque numéro
488-10	PI	Rue des Potiers angle rue de Bourlon	3,5	60	76	**Oui**	Manque numéro
488-11	PI	Rue des Ardennes (transfo)	2,5	60	84	**Oui**	Manque numéro
488-12	PI	Rue des Ardennes n°08 (cabine téléphonique)	2	55	90	**Oui**	Manque numéro et chainette
488-13	BI	700 route d'Arras	2,5	62	101	**Oui**	Manque numéro,
488-14	PI	492 route d'Arras	2,5	68	91	**Oui**	Manque numéro
488-15	BI	Route d'Arras (face salle des fêtes)	3	98	124	**Oui**	Manque numéro

* Signalé à MAIRIE LE : ..... SERVICE DES EAUX LE 19 AVR. 2010 .....

Mairie de Raillencourt Sainte Olle
Place de la Mairie
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE
☎:03 27 81 20 50
FAX: 03 27 83 41 61
Email: mairie@raillencourt.fr
Site INTERNET :www.raillencourt.fr

Maryvone RINGEVAL
Maire

MAIRIE DE RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE (NORD)

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI

COMMUNE : RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Visite des points d'eau en date du : 31 mars 2010 n° de la tournée : 18

Tournée effectuée par : NOM CABOT GRADE Caporal

NOM SEGARD GRADE Sapeur

Vu et transmis

Le Chef de Centre :

NOM : PREVOST Pierre

GRADE : CAPITAINE

Date : 01 avril 2010

Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m^3)	Débit à Gb (m^3)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
488-16	PI	556 rue de Bourlon	4	76	90	**Oui**	Manque numéro
488-17	PI	216 route d'Arras	3,5	102	122	**Oui**	Manque numéro
488-18	PI	Rue de Bourlon (Champion)	4,5	154	179	**Oui**	Manque numéro
488-19	PI	Rue de Bapaume (Ets Sangosse)	4,5	86	98	**Oui**	Manque chainettes ,capot
488-21	PI	Rue du Grand Champ (Festivites)	3,2	83	92	**Oui**	Manque numéro, chainettes
488-22	PI	Avenue des 2 Vallées (PRODIM)	3	80	99	**Oui**	Manque numéro , cloture
488-23	PI	Avenue des 2 Vallées (SEGARD)	3,2	76	88	**Oui**	
488-24	PI	5 rue des Minotiers	3,5	73	87	**Oui**	Manque numéro
488-25	PI	35 rue de la Champagne	2	48	72	**Oui**	Manque numéro
488-26	PI	Rue du Tordoir angle rue de la Briquetterie	3	55	71	**Oui**	Manque numéro
488-27	BI	Avenue des 2 Vallées Royal Canin	2,8	67	75	**Oui**	Manque numéro, peinture couvercle
488-28	PI	Route d'Arras (Ets Ouvertures)	1,5	10	27	**Oui**	Manque numéro
488-29	PI	Rue de Fontaine Notre Dame n° 29	2,5	41	63	**Oui**	Manque numéro
488-30	Rent	Rue des Prés (sur la butte)				**Oui**	Manque signalisation

* Signalé à MAIRIE LE : ..... SERVICE DES EAUX LE : 19 AVR. 2010

Mairie de Raillencourt Sainte Olle
Place de la Mairie
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE
☎:03 27 81 20 50
FAX: 03 27 83 41 61
Email: mairie@raillencourt.fr
Site INTERNET :www.raillencourt.fr

Maryvone RINGEVAL

Maire

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

RAPPORT DE TOURNEE BI-PI - CITERNE

GROUPEMENT : 5 C.I.S : CAMBRAI Arrondissement : CAMBRAI

COMMUNE : RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Visite des points d'eau en date du : 06 avril 2010 n° de la tournée : 19

Tournée effectuée par : NOM CABOT GRADE Caporal

NOM SEGARD GRADE Sapeur

Vu et transmis

Le Chef de Centre :

NOM : PREVOST Pierre

GRADE : CAPITAINE

Date : 13 avril 2010

Destinataire : le Groupement 5

NUMERO D'ORDRE	BI/PI	SITUATION	Pression stat (bar)	Débit à 1 bar (m^3)	Débit à Gb (m^3)	DISPONIBLE OUI / NON	OBSERVATIONS
488-31	PI	29 rue des Forestiers	3	60	73	Oui	Manque numéro
488-32	PI	Avenue des 2 Vallées (Life Plastic)	4	81	98	Oui	Manque chainette
488-33	PI	Avenue des 2 Vallées (Antolin)	3,5	72	80	Oui	
488-34	PI	Avenue des 2 Vallées (face Florette)	3,6	72	82	Oui	Manque signalisation
488-35	PI	Avenue des 2 Vallées (côté Florette)	3,4	71	83	Oui	Manque signalisation
488-36	PI	Rue de Normandie (Papillons Blancs)	2,5	51	68	Oui	Manque numéro

* Signalé à MAIRIE LE : ..... SERVICE DES EAUX LE : 19 AVR. 2010

Mairie de Raillencourt Sainte Olle
Place de la Mairie
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE
☎:03 27 81 20 50
FAX: 03 27 83 41 61
Email: mairie@raillencourt.fr
Site INTERNET :www.raillencourt.fr

Maryvone RINGEVAL
Maire

RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE (NORD)